

# COMMUNE DE WALFERDANGE

## AVIS

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier « Hannert Schreinesch-Gaart 2 » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des terrains situés dans la rue des Pommiers à Helmsange, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST pour le compte de Monsieur Raymond Freylinger et visant la construction de quatre maisons unifamiliales isolées.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service urbanisme et peut être consulté du 27 juin 2022 au 27 juillet 2022 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange [www.walfer.lu](http://www.walfer.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 24 juin 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber